

la NUIT DEBOUT Fontenay-sous-Bois vous invite

À Fontenay-sous-Bois, des citoyen-nes, jeunes et moins jeunes, syndicalistes, militant-es associatifs ou politiques, ont créé une Nuit debout locale pour informer et mobiliser contre la loi « travail ». Venez vous informer et débattre.

Réunion débat avec Gérard Filoche ancien inspecteur du travail

mardi 24 mai à 19 h, école Michelet

1, rue Michelet, bus 118 arrêt D. Casanova

Retrait de la loi « travail » !

1 307 000 signataires contre la loi travail, des centaines de milliers de manifestant-e-s à plusieurs reprises dans les rues, 200 #Nuit Debout en France, 71 % de la population contre la loi « travail » : la seule réponse du gouvernement c'est le passage en force et la répression ! Minoritaire à l'Assemblée nationale aussi, le gouvernement Hollande-Valls a utilisé

le 49.3. C'est une insulte au peuple de ce pays. Mais la loi n'est pas encore adoptée. Elle doit être examinée au Sénat le 13 juin puis revenir à l'Assemblée nationale. Amplifions la mobilisation pour son retrait en participant aux grèves et aux manifestations appelées par les syndicats.

Toutes les informations : Facebook #Nuit debout Fontenay.

Le projet de loi El Khomri : la remise en cause d'un droit du travail protecteur des salariés

L'objectif du projet de loi « travail », c'est de diminuer les salaires sous prétexte de « compétitivité », de casser la Sécurité sociale et les services publics.

1. L'inversion de la hiérarchie des normes

Jusqu'alors, l'accord d'entreprise ne pouvait qu'améliorer la loi ou la convention collective. Le projet prévoit que l'accord d'entreprise primera, même s'il est moins favorable pour les travailleurs.

2. Le travailler plus pour gagner moins

- L'incitation à étendre les forfaits jours à tous les salariés.
- La possibilité de fractionner les 11 heures consécutives de repos, pour les salariés en forfait jour ou en astreinte.
- La possibilité de majorer 5 fois moins les heures supplémentaires par simple accord d'entreprise.
- La possibilité de moduler le temps de travail sur 3 ans et de reculer d'autant le déclenchement des heures supplémentaires.

Au lieu d'augmenter le temps de travail, il faut le réduire massivement pour créer des emplois.

3. La facilitation des licenciements

- Il suffira d'invoquer une baisse « significative » du chiffre d'affaires pour pouvoir licencier, même si l'entreprise fait des bénéfices. Les juges ne pourront plus contrôler la réalité des difficultés invoquées.
- Les accords de compétitivité sont étendus et permettent d'impo-

ser baisse de salaire horaire, flexibilité et mobilité, sous peine de licenciement individuel.

4. La casse de la démocratie sociale dans l'entreprise

- La possibilité de faire passer des accords d'entreprise contre l'avis des syndicats représentant 70 % du personnel.
- La possibilité, par accord de branche, de transformer la négociation annuelle obligatoire (salaires...) en négociation tous les 3 ans.

5. La remise en cause de la médecine du travail

- La suppression de la visite médicale obligatoire d'embauche, remplacée par une simple visite d'information et de prévention par un personnel de santé qui ne sera pas le médecin du travail.
- Les missions des médecins du travail passent d'une logique de prévention à une mission de contrôle des salariés.

6. Le compte personnel d'activité (CPA) institue la précarité à vie

- Le CPA organise la « mobilité », la précarité, le passage d'une « activité » à l'autre – dont l'ubérisation, le bénévolat... –, de l'âge de 16 ans (15 ans pour les apprentis) jusqu'au cimetière.
- Pour étendre le CPA aux fonctionnaires, la loi prévoit de casser le statut de la fonction publique, par ordonnance suivie d'une loi.
- Dans une 2^e phase, il est prévu une réforme de la protection sociale : retraite à points, scission-destruction de la Sécurité sociale.

Le projet de loi El Khomri, c'est le projet MEDEF-Union européenne soutenu par le gouvernement !

NUIT DEBOUT vendredi 27 mai, 20 H, carrefour des Rigollots